



## **Résolution "Droits sociaux en Suisse"**

Adoptée lors de l'assemblée générale du 3 avril 2009

La section suisse de la Commission internationale de juristes (ICJ-CH) a choisi le thème des droits sociaux en Suisse comme thème de sa journée d'étude annuelle. Cette journée a eu lieu le 3 avril 2009 à Berne. Des expertes et experts internationaux, européens et suisses y ont été conviés.

La journée a permis de constater des lacunes importantes en Suisse aussi bien du point de vue de la reconnaissance juridique des droits sociaux que de celui de leur mise en oeuvre. L'importance de ces droits parmi l'ensemble indivisible des droits humains n'est pas suffisamment ancrée dans les esprits. Ainsi, le fait que ces droits constituent une condition de l'identité démocratique et de la participation civique est souvent passé sous silence. La section suisse de la CIJ considère qu'un débat sur cette question devrait avoir lieu de manière urgente aussi bien au Parlement que dans le public suisse de manière générale.

A l'occasion du 60ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 en décembre dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Ce protocole, une fois en vigueur, permettra de rendre ces droits justiciables en garantissant un droit de communication individuelle devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels après épuisement des recours internes. La Suisse devrait signer ce nouveau protocole dès que possible et le soumettre à l'approbation du Parlement pour pouvoir ensuite le ratifier.

De manière générale, le Parlement devrait mener une discussion plus large sur les droits sociaux en Suisse. Ceci pourrait permettre de débattre de la ratification du Protocole no 1 à la Convention européenne des droits de l'homme, protocole qui est revêtu d'une importance toute particulière pour les droits sociaux grâce à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans ce domaine. Il conviendrait aussi de traiter à nouveau de la Charte sociale européenne. La ratification de ces deux instruments européens est en souffrance depuis trop longtemps, puisque ils ont été signés en 1976 déjà.

Afin de renforcer la conscience populaire de l'importance des droits sociaux garantis par le droit constitutionnel suisse et le droit international, la Suisse devrait mobiliser les ressources personnelles et matérielles nécessaires. C'est notamment ainsi que la mise en oeuvre des droits sociaux en pratique pourra être assurée, et ce de manière à prévenir la violation de ces droits et d'éventuelles plaintes individuelles sur cette base.